



Délégués des Ministres / Groupes de rapporteurs

GR-DEM

Groupe de rapporteurs sur la démocratie

GR-DEM(2016)16	6 juin 2016
----------------	-------------

Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2013-2015 – Rapport final

Document établi par le Bureau de la Direction générale des programmes

Point pour examen par le GR-DEM lors de sa réunion du 28 juin 2016

¹ Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres. Internet : http://www.coe.int/cm

RESUME

Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2013-2015 a été adopté par le Comité des Ministres en octobre 2013 et lancé par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en février 2014 à Tbilissi. Le présent rapport final présente les progrès réalisés au cours de la période 2013-15.

A l'instar du précédent rapport d'étape qui examine le travail accompli en 2013-14, le présent document comprend une partie narrative sur les principaux résultats obtenus à ce jour dans chacun des domaines prioritaires et, en annexe, un tableau financier.

Les priorités du Plan d'action tiennent compte du programme national de réformes et des obligations de la Géorgie en tant qu'Etat membre du CdE. Les recommandations des organes de suivi et de conseil du CdE ont servi de base aux activités réalisées en 2013-15. Le Plan d'action couvrait les domaines suivants : protection et promotion des droits de l'homme, indépendance et efficacité de la justice, réforme du système pénitentiaire et de la police, liberté des médias, élections, bonne gouvernance, démocratie locale, lutte contre la discrimination et mesures de restauration de la confiance dans les zones affectées par le conflit. Le Plan d'action a bénéficié d'un financement de plus de 10 millions EUR de l'UE et des Etats membres du CdE.

L'ensemble des progrès accomplis au cours de la période 2013-15 pour réformer le cadre juridique et renforcer les capacités institutionnelles ont permis à la Géorgie de se rapprocher des normes et des pratiques européennes. Les résultats du Plan d'action comprennent : la révision du Code pénal pour garantir une compatibilité accrue avec les normes des droits de l'homme une fois que les modifications auront été adoptées par le Parlement ; le renforcement des capacités des juges, des procureurs et des avocats pour appliquer la Convention européenne des droits de l'homme à l'échelon national ; des procédures révisées sur la sélection, la nomination et les procédures disciplinaires des juges pour renforcer leur indépendance ; le renforcement des capacités des institutions de formation pour dispenser des formations modernes aux professionnels du droit ; la protection juridique renforcée des lanceurs d'alerte ; le renforcement des capacités pour prévenir les cas de mauvais traitements et enquêter sur ces cas ; l'amélioration des procédures d'exécution des sanctions pénales ; l'amélioration des soins de santé dans les prisons ; le renforcement des capacités pour prévenir le suicide et mettre en place des programmes de réinsertion dans les prisons ; le renforcement des capacités de la Commission électorale centrale pour s'occuper du règlement des litiges électoraux ; l'amélioration de la participation des femmes à la vie politique ; et l'augmentation de la portée et du nombre de contacts entre des groupes de professionnels et la société civile dans les régions affectées par le conflit.

Le Conseil de l'Europe est prêt à fournir une assistance supplémentaire aux autorités géorgiennes afin de suivre le rythme du processus de réforme et de garantir la mise en œuvre du cadre juridique existant. Dans le même temps, il est nécessaire d'intensifier les efforts pour sensibiliser les responsables gouvernementaux et le grand public au programme et aux résultats de la réforme.

Le Plan d'action de trois ans a pris fin en décembre 2015. Le Conseil de l'Europe et les autorités géorgiennes ont convenu de poursuivre la coopération dans le cadre du nouveau Plan d'action 2016-2019 qui a été adopté par le Comité des Ministres en mars 2016.

TABLE DES MATIÈRES

	E DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS	
	RODUCTION	
PRIN	NCIPAUX RÉSULTATS	5
	DALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET COORDINATION	
	NCEMENT ET PARTENAIRES	
	EIGNEMENTS TIRÉS	
	SPECTIVES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION	
ANA	LYSE PAR SECTEUR	11
1.	PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME	
	Contexte	
	Impact sur le secteur et principaux résultats	11
	Perspectives en matière de programmation	13
2.	INDÉPENDANCE ET EFFICACITÉ DE L'APPAREIL JUDICIAIRE	
	Contexte	13
	Impact sur le secteur et principaux résultats	
	Perspectives en matière de programmation	14
3.	RÉFORME DU SYSTEME PÉNITENTIAIRE ET DE LA POLICE	15
	Contexte	
	Impact sur le secteur et principaux résultats	15
	Perspectives en matière de programmation	
4.	LIBERTÉ DES MÉDIAS, LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ D'ASSOCIATION	17
	Contexte	17
	Impact sur le secteur et principaux résultats	
	Perspectives en matière de programmation	
5.	ÉLECTIONS LIBRES ET EQUITABLES	18
	Contexte	
	Impact sur le secteur et principaux résultats	18
	Perspectives de programmation	19
6.	BONNE GOUVERNANCE	19
	Contexte	19
	Impact sur le secteur et principaux résultats	19
	Perspectives en matière de programmation	
7.	DÉMOCRATIE LOCALE	20
	Contexte et perspectives de programmation	20
8.	POLITIQUES DE PROMOTION DE LA TOLÉRANCE ET DE LUTTE CONTRE LA DISCRIM	IINATION20
	Contexte	
	Impact sur le secteur et principaux résultats	
	Perspectives en matière de programmation	
9.	MESURES DE RESTAURATION DE LA CONFIANCE	22
	Contexte	
	Impact sur le secteur et principaux résultats	
	Perspectives en matière de programmation	
VIVI	EYE I TARI EALI EINANCIED	23

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

APCE Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

BDP Bureau du défenseur public

BIDDH Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme CCPMN Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

CdE Conseil de l'Europe

CDT Centre de détention provisoire
CEC Commission électorale centrale

CEDH Convention européenne des droits de l'homme

CELRM Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

CM Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Congrès Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

CS Cour suprême

CSER Charte sociale européenne (révisée)

ECRI Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

ESM Ecole supérieure de la magistrature

GBA Barreau géorgien

GR-DEM Groupe de rapporteurs sur la démocratie

GRECO Groupe d'Etats contre la corruption

HCJ Haut Conseil de la justice

HELP Programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit

(Programme HELP)

LBC/FT Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

MdSC Ministère des Services correctionnels

MONEYVAL Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et

le financement du terrorisme

ONG Organisation non gouvernementale

OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

PC Programmes conjoints

PCF Cadre de coopération programmatique Union européenne/Conseil de l'Europe pour

l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Belarus

PO Partenariat oriental de l'Union européenne

UE Union européenne

USAID Agence des Etats-Unis pour le développement international

INTRODUCTION

Le présent rapport décrit les résultats de la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2013-2015² (PA). Le PA a été adopté par le Comité des Ministres (CM) en octobre 2013 après des consultations approfondies avec les autorités géorgiennes et lancé par le Secrétaire Général en février 2014 à Tbilissi. Le PA, dont l'objectif principal est d'aider la Géorgie à s'acquitter de ses obligations en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe (CdE), s'appuie sur un financement de plus de 10 millions EUR (soit 63 % du budget de 16 millions EUR initialement prévu) de l'Union européenne (UE) et des Etats membres du CdE.

Le PA comprend les domaines de coopération suivants : mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme à l'échelon national ; poursuite de la réforme de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire ; réforme de la police et libéralisation de la politique et de la pratique en matière de justice pénale ; réforme des politiques en matière de drogues ; lutte contre la cybercriminalité ; promotion de l'indépendance et du professionnalisme des médias ; normes électorales ; coopération entre les autorités et la société civile ; protection des minorités et des autres groupes vulnérables ; réforme du système éducatif ; autonomie locale ; stratégies interculturelles ; et mesures de restauration de la confiance pour renforcer les contacts parmi la société civile et les professionnels dans les zones affectées par le conflit.

Le présent rapport comprend une partie narrative synthétisant l'information sur les principaux résultats obtenus à ce jour dans chacun des domaines prioritaires ainsi que des informations financières.

Le PA de trois ans a pris fin en décembre 2015. Le processus de réforme visant à adopter la législation et à améliorer l'efficacité des institutions en vue de satisfaire aux exigences d'une société démocratique est un processus à long terme qui nécessite un engagement. Par conséquent, le CdE et les autorités géorgiennes ont convenu de poursuivre la coopération dans le cadre du nouveau Plan d'action 2016-2019³, adopté par le CM en mars 2016. Le budget total de ce PA est estimé à 25,37 millions EUR (dont près de 5 millions EUR ont déjà été obtenus).

PRINCIPAUX RESULTATS

Le PA comprenait 34 projets pour un montant total de 16 millions EUR. En décembre 2015, 15 projets étaient mis en œuvre par la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit, la Direction générale de la démocratie et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (Congrès). Entre 2013 et 2015, 11 projets ont été menés à bien. En 2015, 15 projets ont été lancés, et sept d'entre eux ont été financés grâce au Cadre de coopération programmatique du Partenariat oriental entre l'UE et le CdE (PCF).

Il convient de noter que, dans les domaines où le CdE est actif, l'impact n'est pas linéaire, il est parfois imprévisible et généralement visible uniquement après un certain laps de temps. Par conséquent, une évaluation à long terme de l'impact du PA est envisagée, bien que certains résultats immédiats soient déjà visibles. Les principaux résultats du PA sont exposés ci-après.

Protection et promotion des droits de l'homme

- Les interventions du CdE ont permis d'améliorer le professionnalisme des juges, des procureurs et des avocats géorgiens : plus de 2 000 personnes ont été formées aux normes et aux pratiques européennes en matière de droits de l'homme, 50 % des juges géorgiens ont renforcé leur connaissance des normes européennes dans les affaires pénales, le ministère public dispose d'un pool de formateurs sur les lois et les pratiques de lutte contre la discrimination, et la stratégie et le programme de formation de l'Ecole supérieure de la magistrature (ESM) ont été révisés.
- Le CdE a aidé à la création d'une pratique homogène sur des questions juridiques spécifiques grâce à des réunions rassemblant des juges, des procureurs et des avocats.
- La coopération a été renforcée entre la Cour suprême (CS) et le Bureau du défenseur public (BDP) qui dispense des conseils à l'appareil judiciaire en matière de droits de l'homme en tant qu'amicus curiae.
- L'organisation d'ateliers, de tables rondes et de réunions d'échange d'informations a contribué à la mobilisation en faveur des personnes déplacées à l'intérieur du pays; plus de 1 500 de ces personnes ont pu bénéficier de conseils juridiques en 2013-14.

2

² ODGProg/Inf(2013)15.

³ GR-DEM(2016)2.

En juillet 2015, le Secrétaire Général a nommé Michael O'Boyle, ancien Greffier adjoint de la Cour européenne des Droits de l'Homme, en tant que Conseiller spécial du Gouvernement géorgien sur les droits de l'homme et l'Etat de droit.

Indépendance et efficacité de l'appareil judiciaire

- Une fois qu'elles auront été adoptées par le parlement, les procédures améliorées sur la sélection et la nomination des juges et les procédures disciplinaires à leur encontre renforceront l'indépendance de l'appareil judiciaire. Le CdE a aussi contribué à l'amélioration des cadres éthique et disciplinaire pour l'appareil judiciaire.
- La qualité, la cohérence et l'uniformité de la motivation des décisions de justice ont été améliorées grâce au soutien apporté par le CdE à la Cour suprême de Géorgie.
- Le CdE a participé à la révision du Code pénal pour garantir sa conformité avec les normes européennes.
- La capacité du ministère public à traiter les affaires pénales a été renforcée, ce qui a permis d'améliorer les droits des victimes dans les procédures pénales.
- Le CdE a contribué aux révisions de la loi sur les avocats, du statut de l'association du Barreau géorgien (GBA) et du Code d'éthique des avocats, ce qui a permis de renforcer le cadre juridique et réglementaire de la profession d'avocat.
- Le CdE a aidé l'ESM à réviser sa méthodologie et son programme afin de dispenser des cours modernes et tenant compte de la demande aux professionnels du droit.
- Les capacités des juges concernant la réouverture d'affaires civiles et pénales sur la base d'arrêts/décisions de la Cour européenne des droits de l'homme ont été améliorées.

Réforme du système pénitentiaire et de la police

Le CdE a accompli des progrès significatifs dans ce domaine, notamment grâce à l'adoption d'un programme complet de renforcement des capacités⁴ qui a permis d'améliorer les normes en matière de soins de santé générale et mentale dans le système pénitentiaire et de renforcer la prévention du suicide. Cela s'est traduit par une chute spectaculaire des taux de mortalité et de tuberculose dans les prisons et une réduction importante du taux de suicides. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de clore l'examen d'un groupe d'affaires contre la Géorgie concernant les soins médicaux dans le système pénitentiaire⁵.

Liberté des médias, liberté d'expression et liberté d'association

- Le rapport sur la situation des institutions d'autorégulation a mis en évidence des carences importantes dans l'autorégulation des médias.
- La coopération durable a été renforcée entre les organes d'autorégulation des journalistes géorgiens et les partenaires internationaux.
- La mise en conformité des politiques et pratiques de gouvernance de l'internet avec les normes européennes a commencé avec l'organisation du premier Forum sur la gouvernance de l'internet en Géorgie.

Elections libres et régulières

- Les amendements au Code électoral tiennent compte des recommandations du CdE de nature à favoriser la tenue d'élections démocratiques, notamment l'autorisation de candidats indépendants.
- La Commission électorale centrale (CEC) a amélioré la capacité à régler les litiges électoraux à la suite de séminaires de formation du CdE; des organisations non gouvernementales (ONG) ont renforcé leurs compétences de compte rendu du suivi des élections; et la capacité à assurer une couverture médiatique de la campagne électorale a été renforcée.
- Sur les 35 femmes qui ont suivi jusqu'au bout le programme de formation du CdE sur la participation des femmes à la vie politique, 15 ont été élues, ce qui en fait l'exemple récent le plus réussi de participation accrue des femmes à la vie politique en Géorgie.
- Le CdE a renforcé les capacités des commissions électorales et des juges des tribunaux administratifs à régler les litiges électoraux.
- La CEC a commencé à apporter des modifications à sa politique de communication interne et externe à la suite de recommendations formulées par le CdE.

⁵ Voir groupe d'affaires Ghavtadze c. Géorgie (n° 23204/07), Résolution CM/ResDH(2014)209, adoptée par le Comité des Ministres le 12 novembre 2014 lors de la 1211^e réunion des Délégués des Ministres.

⁴ Le programme de formation concernait plus de 700 agents pénitentiaires (environ 60 % de toutes les infirmières de prison et 36 % des médecins de prison, tous les gouverneurs, gouverneurs adjoints, 10 % des surveillants pénitentiaires et des agents de sécurité), 100 % du personnel des foyers de transition et 100 % du personnel des centres de détention provisoire.

Bonne gouvernance

- La protection juridique des lanceurs d'alerte a été améliorée, conformément aux recommandations du CdF
- Les risques de corruption au sein des services de poursuite ont été évalués, avec un accent sur le cadre juridique et les modalités actuelles d'exercice du pouvoir discrétionnaire.
- L'évaluation nationale des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme a été initiée.

Démocratie locale

- Le CdE aide les maires et les gouverneurs de district à surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés lorsqu'ils associent les citoyens à la prise de décisions locales et à mettre en œuvre la gouvernance éthique. En outre, les actions de renforcement des capacités et de sensibilisation menées par le CdE étaient axées sur la gestion des ressources financières et humaines et la coopération entre municipalités.
- Le Congrès a renforcé le dialogue politique avec les autorités géorgiennes dans le cadre du processus de post-suivi en vue de soutenir le processus de ratification des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale qui n'ont pas encore été ratifiées.

Politiques de promotion de la tolérance et de lutte contre la discrimination

Le CdE a organisé des actions de sensibilisation et de promotion qui couvrent les 16 langues minoritaires dans le cadre de la préparation à la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM).

Mesures de restauration de la confiance

Le CdE s'est efforcé de créer un environnement propice à la restauration de la confiance en renforçant les échanges entre les acteurs non étatiques, la société civile et les professionnels dans des domaines comme l'éducation multiculturelle, l'apprentissage des langues et la gestion du patrimoine architectural.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET COORDINATION

La responsabilité du contrôle de la mise en œuvre du PA incombe, au niveau du CdE, au CM et en particulier au Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM).

Le CdE et les autorités géorgiennes ont mis sur pied un Comité de pilotage pour évaluer la mise en œuvre du PA. Le comité s'est réuni en février 2015 à Tbilissi, et il a approuvé les résultats de la mise en œuvre du PA et a contribué à l'élaboration du nouveau cadre de coopération entre le CdE et la Géorgie pour 2016-2019. Les résultats de la réunion figurent dans le rapport d'étape sur le plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2013-2015 dont le CM a pris note en mai 2015.

Les consultations avec les autorités géorgiennes se sont poursuivies tout au long de 2015 pendant la mise en œuvre du PA et l'élaboration du nouveau plan d'action pour la Géorgie 2016-2019 (adopté par le Comité des Ministres en mars 2016). La prochaine réunion du comité directeur se tiendra au cours du premier semestre 2017.

Les activités réalisées par le CdE en Géorgie bénéficient du plein soutien du gouvernement et d'autres parties prenantes comme le Parlement, des groupes de professionnels et la société civile, ce qui garantit la durabilité des interventions du CdE.

Bureau de Tbilissi

Le Bureau du CdE en Géorgie joue un rôle important dans la coordination et la mise en œuvre du PA. Il emploie actuellement six agents principaux et 18 agents affectés aux projets. Le Bureau est directement impliqué dans la mise en œuvre des projets et il assiste les grandes entités administratives dans la réalisation des programmes régionaux et thématiques.

-

⁶ GR-DEM(2015)12.

Le Bureau facilite les contacts avec les partenaires internationaux présents sur le terrain. Il aide aussi à accroître la visibilité des activités de l'Organisation en Géorgie et contribue largement à l'utilisation efficiente des ressources grâce à une gestion décentralisée des projets. Le Bureau apporte régulièrement un soutien à différents organes et institutions du Conseil de l'Europe en vue de l'organisation d'évènements, d'activités de projet et de visites de suivi en Géorgie.

Contribution du CdE à la coordination des donateurs en Géorgie

Le PA est mis en œuvre en étroite coordination avec le Gouvernement géorgien et les partenaires internationaux présents en Géorgie, notamment la Délégation de l'UE en Géorgie, les agences de développement des Etats membres du CdE et les Nations Unies.

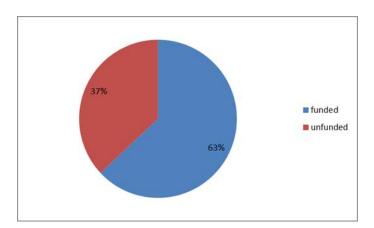
Le Gouvernement géorgien coordonne les efforts des donateurs par le biais de l'Unité de coordination des donateurs (UCD) sous les auspices du Premier ministre. Selon l'UCD, la portée de l'assistance technique fournie par le CdE est dépassée uniquement par l'UE, les Etats Unis et la Suède.

Dans le but d'encourager la participation des donateurs, l'UCD a invité les donateurs à coprésider des réunions de coordination dans cinq domaines, à savoir :

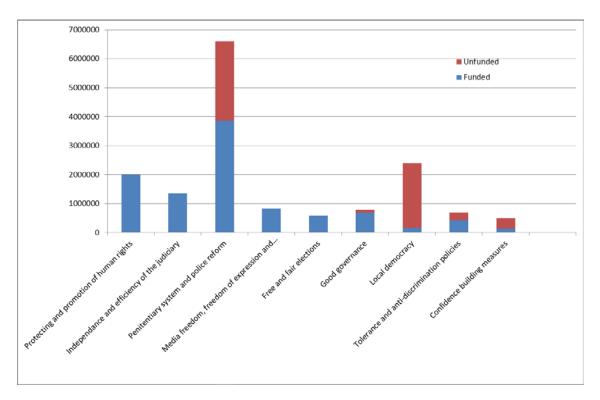
- Etat de droit et justice CdE ;
- croissance économique UE ;
- bonne gouvernance Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) ;
- développement du capital humain Allemagne ;
- environnement Suède ;
- protection sociale République tchèque.

FINANCEMENT ET PARTENAIRES

Le budget global révisé du PA s'élevait à près de 15,8 millions EUR. Un financement d'un peu plus de 10 millions EUR (63 % du budget total) a été obtenu pour le cycle de programmation 2013-15. Le Bureau de la Direction générale des programmes a coordonné les efforts de levée de fonds, conformément à la stratégie de mobilisation des ressources du Conseil de l'Europe.



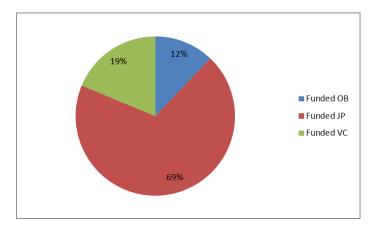
Graphique 1: Situation du financement du Plan d'action du CdE pour la Géorgie 2013-2015 en décembre 2015



Graphique 2: Situation du financement par secteur du Plan d'action du CdE pour la Géorgie 2013-2015 en décembre 2015

Un financement substantiel a été mobilisé via le partenariat entre le CdE et l'UE, y compris dans le cadre de la Facilité du Partenariat oriental. En 2015, la Géorgie a aussi participé à des projets financés par l'intermédiaire du PCF entre le CdE et l'UE dans des domaines liés à l'application de la CEDH, l'harmonisation de la législation nationale et de la pratique judiciaire avec les normes européennes, la promotion de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, le fonctionnement du Barreau géorgien, l'amélioration des conditions de traitement et du respect des droits de l'homme dans les prisons, les lieux de détention de la police et des soins psychiatriques, la liberté des médias, la liberté d'internet, l'assistance en matière électorale, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), et l'intégration des minorités nationales. Le financement de l'UE s'élevait à plus de 6,9 millions EUR.

Les contributions volontaires des Etats membres du CdE représentaient un montant total de près de 1,9 million EUR et ont permis de mettre en œuvre des projets dans les domaines de la protection et de la promotion des droits de l'homme, de l'indépendance et de l'efficacité de la justice, de la liberté des médias et de l'assistance en matière électorale. Le Danemark a fourni un financement d'environ 600 000 EUR, suivi de près par la Norvège, la Suisse, le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme et les Pays-Bas. La Norvège a versé une contribution non affectée. Le financement du budget ordinaire du CdE représentait 1,2 millions EUR.



Graphique 3. Sources de financement du Plan d'action du CdE pour la Géorgie 2013-2015 en décembre 2015

En 2012 et 2013, la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) a approuvé trois prêts en faveur de projets en Géorgie pour un montant total de 42,7 millions EUR, qui seront alloués sous forme de prêts à de petites et moyennes entreprises (PME) pour le financement partiel d'investissements productifs.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

La liste suivante résume les enseignements opérationnels tirés pendant la mise en œuvre du PA:

- la mise en œuvre des recommandations du CdE dépend de mécanismes de coordination nationaux efficaces pour le suivi des expertises législatives. Il sera important de mener des actions supplémentaires pour renforcer la coordination entre les parties prenantes nationales sur des questions législatives. Le soutien constant du CdE et ses lignes directrices contribuent au développement de stratégies de réforme conformément aux normes européennes;
- l'ancrage solide des activités de coopération du CdE dans ses normes et conclusions de suivi, tout en maintenant une approche axée sur les droits de l'homme, présente une valeur ajoutée manifeste en comparaison avec d'autres programmes d'assistance internationale en Géorgie;
- la définition de valeurs de référence (baseline) pour cerner de manière concise le contexte du projet et les indicateurs de résultats pour quantifier les améliorations sont des éléments importants du développement, de la mise en œuvre et de l'évaluation de projets. Le recours systématique à des sondages d'opinion publique aux fins de développer des canevas et de formuler des indicateurs devrait être encouragé ainsi que l'utilisation de rapports de suivi et de recommandations des organes consultatifs.

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION

Le nouveau Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2016-2019⁷ a été adopté par le CM en mars 2016. Les priorités de coopération ont été fixées en tenant compte de facteurs tels que la pertinence des actions au vu du programme de réforme du gouvernement ; les recommandations des organes de suivi du CdE et les engagements post-adhésion envers le CdE ; la présence établie et la valeur ajoutée du CdE dans le secteur concerné ; la capacité des interlocuteurs nationaux à coordonner et mettre en œuvre les programmes ; et la disponibilité de ressources humaines suffisantes au sein du CdE pour mettre en œuvre les programmes, en faire rapport et assurer leur coordination avec les partenaires internationaux au niveau sectoriel.

Le plan pour la période 2016-2019 inclut les secteurs prioritaires suivants :

- protéger et promouvoir les droits de l'homme et la dignité et garantir les droits sociaux en harmonisant la législation et la pratique judiciaire nationales avec les normes européennes et en renforcant les capacités pour mettre en œuvre la nouvelle législation :
- **assurer la justice** en soutenant les réformes visant à renforcer l'indépendance, la transparence, l'impartialité, et l'efficacité du système de justice, y compris les autorités judiciaires, les autorités de poursuite, les services répressifs et le système pénitentiaire ;
- **renforcer la gouvernance démocratique** en améliorant l'intégrité, la transparence et la qualité du processus électoral et en renforçant les mécanismes de développement régional et municipal ;
- **contrer les menaces à l'état de droit :** corruption, blanchiment des capitaux et financement du terrorisme, cybercriminalité et manipulation de compétitions sportives ;
- **renforcer la confiance** grâce à l'instauration d'un dialogue entre les acteurs non étatiques, la société civile et les professionnels dans les zones affectées par le conflit.

Le Conseil de l'Europe reste prêt à soutenir le processus de réforme constitutionnelle sur demande des autorités géorgiennes. S'il y a lieu et en accord avec les parties prenantes nationales, une analyse de l'impact des programmes du CdE mis en œuvre en Géorgie en 2013-15 sera également menée.

⁷ Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2016-2019 (GR-DEM(2016)2).

ANALYSE PAR SECTEUR

1. PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

Contexte

Le CdE a contribué au renforcement des cadres juridique et institutionnel pour mettre en œuvre les normes européennes des droits de l'homme en Géorgie. La plupart des activités en 2013-15 étaient axées sur la fourniture d'expertise aux fins de l'élaboration de nouveaux textes de loi ou d'amendements à la législation existante. Elles étaient également axées sur l'amélioration des connaissances et des compétences des professionnels du droit (juges, procureurs et avocats) concernant l'application pratique de la CEDH, de la Charte sociale européenne révisée (CSER) et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

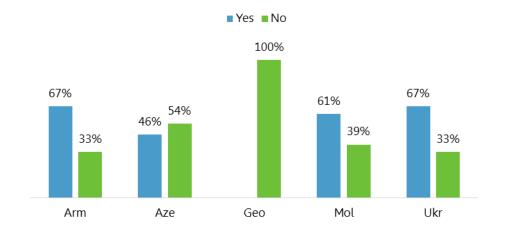
En mars 2014, le Gouvernement géorgien a adopté la Stratégie nationale pour les droits de l'homme 2014-2020, réaffirmant que sa principale inquiétude était de continuer à garantir le respect des normes européennes de protection des droits de l'homme. Le CdE a contribué à la mise en œuvre du Plan d'action du Gouvernement géorgien sur la protection des droits de l'homme 2014-2016.

En 2014, la Géorgie a adopté la loi sur l'élimination de toutes les formes de discrimination. Ainsi, les interventions du CdE concernant l'application de l'article 14 de la CEDH sur l'interdiction de discrimination et de son protocole 12 sont arrivées à point nommé pour la Géorgie. Le CdE a aidé le Bureau du défenseur public (BDP) à renforcer ses capacités en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination. En outre, le CdE a continué d'aider le BDP à suivre la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

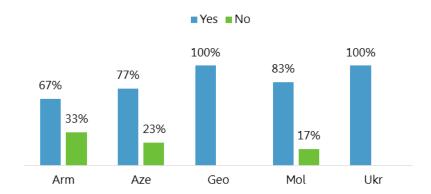
Le CdE a aidé les autorités géorgiennes à garantir la compatibilité des programmes scolaires avec la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH).

Impact sur le secteur et principaux résultats

Le CdE a obtenu des résultats significatifs dans le renforcement des capacités des avocats et des défenseurs des droits de l'homme géorgiens à plaider efficacement des affaires fondées sur la CEDH et la CSER dans des procédures devant des juridictions nationales et la Cour européenne des droits de l'homme dans le cas de requêtes bien étayées. Un groupe de 18 professionnels formés par le CdE a organisé une formation en cascade pour 1 160 avocats et défenseurs des droits de l'homme sur la CEDH, la CSER et sur l'application de normes européennes en matière de lutte contre la discrimination. En outre, plus de 550 avocats et défenseurs des droits de l'homme ont reçu des informations sur la CEDH. Ainsi qu'il ressort d'une évaluation ex post du programme régional du CdE sur le « Renforcement des capacités pour l'application de la CEDH et de la CSER à l'échelle nationale », fin 2015, tous les participants géorgiens du programme avaient formé un réseau stable au sein duquel ils pouvaient échanger des connaissances et des pratiques. Tous ont indiqué utiliser des matériels du CdE dans leur travail.



Graphique 4: Etablissement de réseaux parmi les personnes ayant suivi la formation



Graphique 5 : Utilisation par les personnes formées des matériels de formation du CdE sur la CEDH et la CSER

La Commission de Venise a contribué à l'avis sur le projet de modification de la loi sur le ministère public de Géorgie, préparé conjointement avec le Conseil consultatif de procureurs européens et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH). La Géorgie a adopté la loi en septembre 2015 en tenant compte de la majorité des recommandations, en particulier en ce qui concerne la procédure de nomination et de révocation du Procureur général. Le CdE a soutenu la mise en place d'un groupe de travail pour identifier les principales défaillances de procédure. Un pool de formateurs pour le Bureau du Procureur général sur les questions de lutte contre la discrimination a aussi été identifié.

Grâce à un certain nombre d'activités du CdE réalisées dans le cadre de différents projets, 80 % des juges ont été informés sur la procédure de « réouverture d'affaires ». Des réunions de juges, de procureurs et d'avocats ont été organisées et servent à créer une pratique homogène sur des questions juridiques spécifiques parmi les professionnels du droit.

Une interface géorgienne vers la base de données HUDOC⁸ a été créée, ce qui constitue une avancée majeure dans le fonctionnement de la base de données d'affaires de la Cour suprême.

Avec l'aide du CdE, la commission des droits de l'homme du Parlement géorgien a mis en place un contrôle parlementaire systématique des projets de lois en vue de s'assurer de leur conformité avec la CEDH.

Depuis 2012, des représentants des institutions de formation nationale et de l'association du barreau prennent part aux travaux du réseau européen de formation aux droits de l'homme (Réseau HELP). Le réseau aide les juges, les procureurs et les avocats à appliquer la CEDH à l'échelon national en élaborant des programmes et des matériels de formation adaptés aux différents besoins et visant à faciliter leur travail quotidien.

Plus de 1 200 visites de suivi ont été réalisées par les membres du personnel du BDP et plus de 1 500 personnes déplacées à l'intérieur du pays ont bénéficié de conseils juridiques en 2013 et 2014. Un rapport sur la situation des droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur du pays a été publié⁹.

Le CdE a fourni des recommandations concrètes aux départements concernés du BDP en vue de renforcer leurs compétences analytiques. La capacité du BDP à intervenir en tant qu'amicus curiae sur des questions relatives aux droits de l'homme a été renforcée grâce au protocole d'accord conclu entre le BDP et la Cour suprême.

Le CdE a soumis le cadre politique national géorgien sur l'ECD/EDH à une analyse approfondie, complétée par une formation organisée à l'intention de 45 professionnels géorgiens de l'éducation sur les normes en matière d'ECD/EDH.

⁹ Rapport du Défenseur public de Géorgie sur la situation des droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des personnes affectées par le conflit en Géorgie en 2013 : http://www.ombudsman.ge/uploads/other/1/1621.pdf

⁸ La base de données HUDOC donne accès à la jurisprudence de la Cour (arrêts et décisions* de Grande Chambre, de chambre et de comité, affaires communiquées, avis consultatifs et résumés juridiques extraits de la Note d'information sur la jurisprudence), de la Commission européenne des droits de l'homme (décisions et rapports) et du Comité des Ministres (résolutions).

Perspectives en matière de programmation

Dans ce secteur, les priorités suivantes ont été identifiées conjointement par le CdE et les autorités géorgiennes pour la période 2016-2019 :

- l'application de la CEDH et de la CSER est améliorée à l'échelon national et l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme est soutenue;
- la protection et l'intégration des personnes appartenant aux minorités sont améliorées;
- le cadre législatif sur les mauvais traitements est amélioré conformément aux normes internationales et européennes en matière de droits de l'homme et un mécanisme effectif pour enquêter sur les plaintes contre les agents chargés de l'application de la loi en cas d'allégations de mauvais traitements est établi :
- le cadre réglementaire interne et la capacité opérationnelle du ministère public sont améliorés conformément aux normes européennes ;
- les mécanismes nationaux de lutte contre la discrimination et le discours de haine sont renforcés ;
- l'égalité de genre et la protection des femmes et des enfants contre la violence sont soutenues ; et
- l'efficacité du système éducatif afin d'apprendre aux jeunes à devenir des citoyens actifs et responsables dans une société démocratique est renforcée.

2. INDEPENDANCE ET EFFICACITE DE L'APPAREIL JUDICIAIRE

Contexte

Le CdE avait pour objectif d'améliorer la mise en conformité du système de justice géorgien avec les normes européennes pour accroître son efficacité et sa qualité. Les interventions du CdE en 2013-15 étaient axées sur le renforcement de l'autonomie judiciaire, l'amélioration de la qualité des décisions de justice et des garanties procédurales dans le traitement des affaires pénales ainsi que le développement des capacités des institutions nationales de formation de la magistrature. Le travail avec le secteur de la justice a été axé sur le soutien de la Cour suprême et du HCJ, de l'ESM, du service des poursuites et du Barreau géorgien.

Le CdE a conduit ses travaux juste au moment où la Stratégie nationale de réforme de la justice pénale et son Plan d'action ont commencé à produire des résultats concrets, dont des initiatives visant à renforcer l'efficacité, la responsabilité, la transparence et l'indépendance de l'appareil judiciaire et des services de poursuite, ainsi qu'à améliorer la législation pénale en la mettant en conformité avec les normes européennes. Le CdE a également contribué à renforcer la capacité du Bureau du Procureur général à mettre en œuvre des modifications du Code de procédure pénale géorgien qui renforcent les droits des victimes dans les procédures pénales. De ce fait, le CdE a dû ajuster ses plans pour tenir compte des nouveaux besoins des bénéficiaires qui résultent d'un environnement juridique qui évolue rapidement.

En janvier 2016, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a constaté ¹⁰ que les réformes judiciaires ont été conduites à un rythme soutenu. Cependant, un certain nombre de préoccupations concernant l'indépendance et le fonctionnement du système judiciaire subsistent, notamment en ce qui concerne la sélection, la nomination et le transfert des juges, ainsi que les procédures disciplinaires contre les juges.

Impact sur le secteur et principaux résultats

Le CdE a apporté son aide pour réviser les cadres juridique et institutionnel de l'appareil judiciaire, des autorités de poursuite et des avocats. Néanmoins, le parlement n'a pas encore adopté la législation et il convient de renforcer la capacité institutionnelle à adopter une nouvelle législation.

Le CdE a contribué à la réforme judiciaire en cours en facilitant les échanges de vues entre les experts du CdE et les autorités géorgiennes. Ces échanges ont abouti à des propositions concrètes d'amendements législatifs des procédures de sélection, de nomination et d'évaluation des juges, qui sont actuellement examinés au parlement. Le CdE a également soutenu le processus de révision du cadre éthique et disciplinaire de l'appareil judiciaire et a formulé des recommandations qui devraient former la base du train d'amendements législatifs en vue de la prochaine vague de la réforme judiciaire. Le CdE continuera d'assurer un suivi des amendements législatifs préparés pendant la troisième vague de la réforme du système judiciaire pour assurer leur mise en conformité avec les normes et pratiques européennes.

.

¹⁰ Observations sur la situation des droits de l'homme en Géorgie, CommDH(2016)2.

Le CdE a procédé à une analyse complète du train d'amendements au Code pénal géorgien. Un avis juridique a été soumis aux autorités géorgiennes en mars 2015 et des consultations publiques se sont tenues en septembre-novembre 2015. Les autorités élaborent actuellement les projets d'amendements.

La Géorgie a adopté la loi sur le ministère public en septembre 2015, en tenant compte de la majorité des recommandations de la Commission de Venise, du Conseil consultatif de procureurs européens et de l'OSCE/BIDDH, en particulier en ce qui concerne la procédure de nomination et de révocation du Procureur général. Selon les nouveaux amendements adoptés, le parlement a élu le Procureur général en novembre 2015.

Le CdE a contribué à renforcer les connaissances des procureurs géorgiens sur l'approche actuelle et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur les articles 2 (Droit à la vie), 3 (Interdiction de la torture), 5 (Droit à la liberté et à la sécurité) et 6 (Droit à un procès équitable) de la CEDH.

Le CdE a aidé le ministère public à élaborer un guide à l'intention des procureurs sur la rédaction et le raisonnement dans les actes de procédure et autres documents, comme les décisions et demandes du procureur.

Le CdE a contribué à la mise en œuvre des récents amendements au Code de procédure pénale géorgien, en renforçant les droits des victimes dans les procédures pénales et en améliorant la capacité des structures compétentes du Bureau du Procureur général.

Le CdE a soutenu les travaux de la Commission de la Cour suprême sur le raisonnement, la forme et la cohérence stylistique des jugements dans les affaires pénales. Ce travail a abouti à l'élaboration du Guide sur le raisonnement, la forme et la cohérence stylistique des jugements dans les affaires pénales qui a été largement diffusé parmi les juges et d'autres personnels des tribunaux. Le Guide et la formation contribuent à renforcer l'aptitude des juges à rédiger des motivations raisonnées à l'appui de leurs décisions et auront des retombées à long terme sur la qualité et l'équité des procédures en Géorgie.

Le CdE a aidé la Cour suprême à renforcer son rôle au sein de l'appareil judiciaire grâce à une série d'activités de renforcement des capacités sur les améliorations de procédure, la planification stratégique et une communication efficace, la gestion des tribunaux et l'expertise liée à l'accessibilité des décisions, ainsi que l'appréciation juridique. Le CdE a contribué à la mise en œuvre du mécanisme de réouverture de procédures civiles et pénales sur la base d'arrêts/décisions de la Cour européenne.

Le CdE a également fourni une expertise sur le projet de concept sur un système d'attribution électronique des affaires qui transformerait l'actuelle répartition alphabétique des affaires en un système d'attribution aléatoire. Le CdE a réalisé une étude sur les normes et bonnes pratiques européennes de l'éthique judiciaire et les recommandations en vue de l'amélioration du Code d'éthique judiciaire géorgien.

Le CdE a aidé l'ESM à élaborer la Stratégie et le Plan d'action pour 2014 – 2018 (adoptés en juillet 2014) après une évaluation détaillée des besoins. Au moyen à la fois d'un programme de formation des formateurs et de visites d'études dans les Etats membres du CdE, le CdE a contribué à renforcer les compétences et les connaissances des dirigeants de l'ESM et des formateurs de manière à répondre aux besoins de l'appareil judiciaire géorgien. Le CdE a apporté son aide à la création d'un pool de 20 formateurs nationaux disponibles pour organiser des formations en cascade sur les questions d'organisation et de gestion des tribunaux.

Le soutien apporté au Barreau géorgien s'est traduit par des modifications de son statut, une révision de la loi sur la profession d'avocat (le projet de loi est prêt à être soumis au Parlement) et un amendement au Code d'éthique professionnelle en vue d'améliorer les procédures disciplinaires. En outre, le CdE a aidé le Barreau géorgien à préparer son programme de formation obligatoire à l'intention des avocats qui commencent à exercer la profession. De ce fait, de nouvelles règles de formation professionnelle des avocats géorgiens seront mises en place en 2016. L'accès des avocats à des programmes d'apprentissage à distance en ligne, y compris les formations HELP, a été amélioré.

Perspectives en matière de programmation

Afin de renforcer le professionnalisme des membres du judiciaire et du personnel des tribunaux, d'améliorer la responsabilité et l'impartialité du système judiciaire, de constituer une base solide de cours de formation modernes destinés aux professionnels du droit, de renforcer l'indépendance et l'efficacité du ministère public et d'améliorer les normes éthiques et le professionnalisme des avocats, le CdE et les autorités géorgiennes s'efforceront de réaliser les objectifs suivants en 2016-2019 :

- les normes et recommandations des organes normatifs et consultatifs du CdE (comme la Commission de Venise, le CCJE et le CDCJ,) sont traduites dans la législation relative au fonctionnement de l'appareil judiciaire géorgien;
- la structure de gestion et les pratiques des tribunaux sont modernisées;
- le système de sélection, de nomination et de promotion des juges est amélioré, conformément aux normes internationales;
- un Haut Conseil de la Justice indépendant, transparent et fiable fonctionne conformément aux normes et recommandations européennes ;
- le concept de règlement extrajudiciaire des litiges est défini et les mécanismes respectifs sont mis en place et développés;
- les capacités de l'Ecole supérieure de la magistrature à dispenser aux professionnels du droit des cours modernes et répondant à la demande sont renforcées ;
- un nouveau système et des procédures de gestion des ressources humaines sont mis en œuvre ;
- un système de gestion de la qualité est mis en place au sein des tribunaux, ce qui améliore l'efficacité de la fourniture des services des tribunaux;
- les juges, le personnel des tribunaux, les procureurs et les avocats ont accès à des programmes de formation modernes et complets :
- le professionnalisme et la transparence du ministère public sont renforcés, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la CEDH et le raisonnement juridique ainsi qu'une meilleure gestion des affaires et des ressources humaines ; et
- l'association du barreau géorgien bénéficie d'une plus grande autonomie et joue pleinement son rôle dans l'administration de la justice et la protection et promotion des droits de l'homme.

3. REFORME DU SYSTEME PENITENTIAIRE ET DE LA POLICE

Contexte

La plupart des activités réalisées dans ce domaine en 2013-15 étaient axées sur la protection des droits de l'homme dans les prisons et dans d'autres établissements fermés. L'objectif du CdE était d'améliorer l'offre de soins de santé, y compris de santé mentale, dans les prisons, les lieux de détention de la police et d'autres établissements fermés, conformément aux normes européennes. En 2014, le défenseur public a publié un rapport dans lequel il met en évidence les progrès accomplis dans le système des soins de santé en prison. Cependant, le rapport souligne aussi la nécessité de mettre les soins de santé en prison davantage en conformité avec les normes établies pour améliorer l'offre de soins psychiatriques pour les détenus.

Le défenseur public a indiqué dans ses rapports que les conditions de détention doivent garantir la réinsertion et la resocialisation. En mai 2015, le Parlement géorgien a approuvé un paquet législatif d'amendements au Code des prisons qui comprenait des réformes structurelles du ministère des Services correctionnels (MdSC). A cet égard, le MdSC a émis récemment plusieurs ordonnances qui régissent, notamment, les domaines de l'évaluation des risques pour les détenus adultes et les adultes et jeunes en probation ; la planification individuelle de la peine pour les adultes et les jeunes en probation ; et la coopération entre les services pénitentiaires et le Service national de probation afin de préparer les détenus à leur libération. Cependant, il est nécessaire de soumettre la législation actuelle à une appréciation globale et de renforcer la capacité du MdSC à traiter des activités de pré et de post-réinsertion.

Un programme d'assistance complet pour la réforme de la police est en cours d'élaboration en étroite consultation avec le ministère des Affaires intérieures de Géorgie.

Le CdE a soutenu la dimension internationale de la lutte contre la cybercriminalité en renforçant les capacités des points de contact 24/24, 7/7 pour déposer des preuves de cybercriminalité, y compris par la voie électronique.

Impact sur le secteur et principaux résultats

Le CdE a réalisé des progrès considérables dans l'amélioration de l'offre de soins de santé dans les prisons et les lieux de détention de la police. Le CdE a contribué aux changements, tant au niveau de la pratique que de la politique.

La Stratégie et le Plan d'action pour le développement des soins de santé en prison 2014-2017 ont été élaborés et adoptés en juillet 2014 à la suite des recommandations du CdE. Le CdE a également aidé le ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales à finaliser la stratégie et à la mettre en conformité avec les bonnes pratiques et les normes (adoptée en décembre 2013) ainsi que le Plan d'action sur la santé mentale 2015-2020 (adopté en décembre 2014). Le CdE a aidé au développement d'un modèle de mécanisme d'enquête indépendant, et a fourni une assistance technique concernant la rédaction de règlements sur le recours à des moyens spéciaux de contention, de surveillance électronique, et a aidé à la modification des règlements sur les mesures de sécurité dans les prisons et le transport des détenus. Le CdE a travaillé étroitement avec le ministère de l'Intérieur, le ministère des Services correctionnels et le ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales, ce qui a facilité un dialogue constructif et le partage d'expériences.

Le CdE a organisé un certain nombre d'activités de renforcement des capacités sur la réforme des soins de santé dans les prisons, la psychiatrie médico-légale, la prévention du suicide, l'inspection interne et des mécanismes d'enquête indépendants pour fournir des informations et provoquer des discussions et des échanges sur des sujets d'actualité parmi le personnel pénitentiaire, les agents des forces de l'ordre et les professionnels de santé. Ces mesures ont contribué à faire baisser considérablement le nombre de suicides dans les prisons. Le taux de mortalité et de tuberculose dans les prisons a également chuté de manière spectaculaire¹¹.

En novembre 2014, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de clore l'examen d'un groupe d'affaires concernant des problèmes structurels du traitement médical de l'hépatite C et de la tuberculose dans le système pénitentiaire géorgien.

Le CdE a soutenu la mise en place d'une formation de base pour chaque nouveau venu dans le système pénitentiaire en aidant au développement du programme et à la mise en œuvre de deux cycles de formation de 6 mois pour les surveillants pénitentiaires nouvellement recrutés.

Le CdE aide actuellement les autorités géorgiennes à établir une feuille de route nationale des modifications politiques et législatives à introduire pour empêcher le surpeuplement carcéral. Le Groupe de lutte contre l'abus et le trafic de drogues (Groupe Pompidou) a fourni une aide supplémentaire pour améliorer la législation punitive en matière de drogues et les services de soins des toxicomanes dans les prisons.

Perspectives en matière de programmation

Le CdE aura pour objectif d'aider la Géorgie à renforcer les capacités des systèmes pénitentiaire et de probation à prévenir les mauvais traitements, protéger les droits de l'homme et aider un nombre plus élevé d'auteurs d'infractions à se réinsérer dans la société. Dans le rapport (CPT/Inf (2015) 42) sur sa visite périodique en Géorgie, rendu public en décembre 2015, le CPT se félicite des progrès importants réalisés pour réduire la population carcérale, rénover les vieilles prisons et en construire de nouvelles et améliorer les services de soins de santé dans les prisons ; il soulève les problèmes restés en suspens, notamment les cas d'impunité et de mauvais traitements.

Les travaux entrepris en 2016-2019 seront axés sur la réalisation des objectifs suivants :

- la législation pénitentiaire, y compris ses règlements pertinents, est mise en conformité avec les normes du CdE;
- les capacités et les garanties procédurales et juridiques du système pénitentiaire et des services de police pour prévenir efficacement les mauvais traitements et combattre l'impunité sont améliorées ;
- l'offre de soins de santé durant la détention est renforcée;
- l'offre de soins de santé mentale et le respect des droits de l'homme dans des établissements fermés sont améliorés;
- des alternatives à la détention sont promues ;
- la structure et le fonctionnement des services de probation sont mis en conformité avec les bonnes pratiques européennes ;
- les capacités de recherche dans les secteurs pénitentiaire et de la probation sont renforcées ;
- les actions de formation destinées au personnel pénitentiaire et de probation sont renforcées ;

¹¹ Conformément aux données officielles publiées sur le site web du ministère des Services correctionnels géorgien (www.mcla.gov.ge):

[•] décembre 2012–19 349 détenus, nombre de décès : 67, dont 4 cas de suicide.

décembre 2013-9 093 détenus, nombre de décès : 25, dont 6 cas de suicide.

décembre 2014–10 372 détenus, nombre de décès : 27, dont 7 cas de suicide.

[•] décembre 2015–9 716 détenus, nombre de décès : 7, dont 1 cas de suicide.

- les réformes de la police sont soutenues afin de mettre en place une structure plus professionnelle, transparente, responsable ainsi qu'une police de proximité ;
- la police est capable d'enquêter efficacement sur les affaires de violence sexiste, de violence domestique, de crime contre des enfants, de crimes de haine et de plaintes à l'égard d'actions policières, et de combattre l'impunité et la corruption au sein des forces répressives ;
- le CdE continuera aussi d'apporter son aide aux autorités géorgiennes pour instruire, poursuivre et juger les infractions de cybercriminalité.

4. LIBERTE DES MEDIAS, LIBERTE D'EXPRESSION ET LIBERTE D'ASSOCIATION

Contexte

Des améliorations significatives ont été apportées au cadre législatif pertinent depuis 2013, notamment les dispositions qui visent à accroître la transparence du financement des groupes médiatiques. Néanmoins, les médias géorgiens continuent de faire face aux principales difficultés suivantes : la stabilité financière des institutions (en particulier celle des médias régionaux), l'absence de journalisme d'investigation et d'analyse, l'absence de sécurité de l'emploi pour les journalistes, et la lutte contre la diffamation et le discours de haine.

Les médias géorgiens ont réussi leur transition vers la radiodiffusion numérique dans le courant de l'été 2015. En 2014, pour accroître la protection de la vie privée, le parlement a adopté des modifications législatives à la loi sur la sécurité de l'information de 2012. Il reste nécessaire d'améliorer la connaissance des normes européennes concernant internet et les droits de l'homme et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière.

En janvier 2014, la Géorgie a ratifié le protocole additionnel de 2001 à la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel. Le 1^{er} août 2014, le parlement a adopté un paquet d'amendements législatifs. Une assistance supplémentaire est nécessaire pour développer une législation complète et des bonnes pratiques régissant la collecte et la surveillance de données.

Impact sur le secteur et principaux résultats

Le CdE a aidé à identifier les principales défaillances dans l'autorégulation des médias géorgiens et à sensibiliser davantage les journalistes à leurs droits et à l'éthique. En 2015, le CdE a lancé des actions destinées à améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation dispensés aux journalistes, à accroître la visibilité des groupes minoritaires dans les médias et à développer des activités promotionnelles contre le discours de haine et l'intolérance. Le CdE a également promu l'indépendance de l'organe de régulation de la radiodiffusion.

D'autres activités prévues, y compris un examen de la compatibilité législative, seront réalisées lorsque la loi sur la liberté de l'information aura été élaborée. La mise en conformité des politiques et pratiques de gouvernance de l'internet avec les normes européennes a commencé avec l'organisation par le CdE du premier forum sur la gouvernance de l'internet en Géorgie en décembre 2015 et des activités bilatérales pour examiner des questions de politique publique relatives à internet.

Perspectives en matière de programmation

Le CdE continuera à aider la Géorgie à améliorer son cadre législatif et institutionnel et la capacité des partenaires nationaux à garantir la liberté, l'indépendance, le pluralisme et la diversité des médias. Les principaux objectifs de la coopération comprennent :

- une meilleure conformité des cadres juridiques et politiques nationaux avec les normes du CdE relatives à la liberté d'expression;
- le renforcement du professionnalisme, de la responsabilité et du respect des règles éthiques chez les journalistes ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation dispensés aux journalistes ;
- un renforcement de l'indépendance des organes de régulation de la radiodiffusion et des radiodiffuseurs du service public ;
- une meilleure protection de la liberté d'internet par le biais d'une législation et d'arrangements prévoyant un dialogue entre les diverses parties prenantes. Le CdE prévoit d'organiser le deuxième forum national sur la gouvernance de l'internet en 2016.

Une attention particulière sera portée à la visibilité des groupes minoritaires dans les médias et davantage d'activités de promotion abordant le discours de haine et l'intolérance dans les médias seront organisées. Le CdE poursuivra sa coopération avec les autorités géorgiennes (notamment l'Inspecteur chargé de la protection des données à caractère personnel) dans le domaine de la protection des données, en mettant spécifiquement l'accent sur l'amélioration du cadre juridique avec notamment: la fourniture d'une aide à l'élaboration des amendements à la loi sur la protection des données ; la formation de membres du personnel du Bureau de l'Inspecteur chargé de la protection des données ; le développement de lignes directrices et de recommandations afin de renforcer la mise en œuvre effective de la législation et des garanties relatives à la protection des données par les autorités répressives. Le renforcement des capacités des professionnels du droit chargés de traiter des affaires liées à la liberté des médias et travaillant dans le domaine de la protection des données et de la mise en œuvre des normes et pratiques constituera aussi un domaine possible de coopération entre le CdE et la Géorgie.

5. ELECTIONS LIBRES ET EQUITABLES

Contexte

Les organisations internationales ont évalué le récent cycle électoral de la Géorgie (2012-14) comme étant largement positif. L'année 2012 a vu le premier changement pacifique de gouvernement après la tenue d'élections parlementaires. Selon le rapport de l'OSCE/BIDDH sur l'élection présidentielle d'octobre 2013, « l'élection a été administrée de manière transparente et efficace et s'est déroulée dans un climat conciliant et constructif. Pendant la campagne électorale, les libertés fondamentales d'expression, de circulation et de réunion ont été respectées et les candidats ont pu faire campagne sans restrictions ».

Les médias étaient moins divisés que pendant les élections de 2012 et ont présenté un large éventail de points de vue.

La mission d'observation du Congrès a conclu que les élections locales de 2014 « ont été conduites de manière généralement calme et pacifique ». Elle a reconnu les efforts déployés par les autorités géorgiennes pour prévenir la fraude électorale en introduisant un nouveau système de vérification de l'identité des électeurs et les a encouragées à revoir les procédures d'inscription des électeurs et de censure pour améliorer l'égalité de suffrage. En outre, le Congrès a recommandé à la Géorgie d'autoriser les candidats indépendants à se présenter aux élections pour devenir maire et gouverneur régional.

Le CdE poursuivra son soutien pour renforcer la confiance dans le processus électoral dans le cadre de l'actuel cycle électoral 2016-18. Le rapport de 2015 du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO)¹² a jugée positive l'adoption du nouveau Code électoral et s'est félicité de certains amendements à la loi sur les associations politiques de citoyens. Néanmoins, le GRECO a recommandé de « poursuivre les efforts engagés afin de réviser la législation existante sur le financement des partis politiques, de manière à parvenir à un cadre légal plus homogène, notamment en harmonisant le (nouveau) Code électoral avec la loi sur les unions politiques de citoyens (et inversement) »¹³. Pour ce qui est du renforcement du processus électoral, les questions de la participation des femmes et des jeunes et de l'observation des élections nationales nécessitent aussi d'être améliorées.

Impact sur le secteur et principaux résultats

Les règles relatives aux dons et aux restrictions qui s'appliquent aux dons et aux donateurs, telles qu'établies par le nouveau Code électoral et la loi sur les associations politiques de citoyens ont été harmonisées et des mécanismes de suivi et de rapport plus stricts ont été mis en place conformément aux recommandations précédentes de l'OSCE/BIDDH et de la Commission de Venise.

Les actions menées par le CdE pour renforcer la participation des femmes à la vie politique ont été reconnues comme un des exemples les plus réussis en Géorgie. Sur les 35 femmes qui ont suivi jusqu'au bout la formation du CdE, 15 ont été élues.

En 2013-14, les représentants des commissions électorales de district et les juges des tribunaux administratifs ont tenu compte des bonnes pratiques internationales de règlement des litiges électoraux dans leur travail.

13 Ibid.

¹² RC-III (2015) 4.

La CEC a commencé à modifier sa politique de communication interne et externe sous l'effet des recommandations du CdE. Le service de la Cour des comptes chargé de contrôler le financement des partis politiques et des campagnes a amélioré sa connaissance des bonnes pratiques en matière de contrôle du financement des partis politiques et des campagnes en France et dans d'autres pays.

Perspectives de programmation

Le CdE aidera à accroître la capacité des autorités et de la société civile à assurer une mise en œuvre efficace de la législation et des pratiques électorales. Plus précisément, le CdE vise à atteindre les objectifs suivants en 2016-2019 :

- le processus d'amélioration de la législation électorale est facilité de manière à satisfaire aux normes internationales:
- la capacité institutionnelle et opérationnelle des organes d'administration des élections à organiser un processus électoral conforme aux normes du CdE est renforcée ;
- la capacité administrative, opérationnelle et de gestion du Service de la Cour des comptes chargé de contrôler le financement des partis politiques est renforcée ;
- la capacité des organismes nationaux d'observation électorale est renforcée ;
- la participation des femmes à la vie politique est renforcée :
- la participation des minorités nationales et des jeunes (primo-votants) aux élections est améliorée :
- la capacité des médias à assurer de manière professionnelle la couverture des élections est renforcée.

6. **BONNE GOUVERNANCE**

Contexte

Le CdE a apporté l'essentiel de son assistance technique dans ce domaine en 2013-14 dans le cadre du programme régional du Partenariat oriental UE/CdE sur le renforcement des mesures de lutte contre la corruption dans le secteur public. Depuis 2015, le CdE aide la Géorgie à renforcer ses mesures LBC/FT, telles qu'elles ont été identifiées dans le quatrième rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL)¹⁴ sur la Géorgie et le rapport d'étape de l'UE sur la mise en œuvre par la Géorgie du plan d'action concernant la libéralisation du régime des visas 15 et par le biais du projet sur la « Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » en Géorgie du Cadre de coopération programmatique CdE/UE.

Impact sur le secteur et principaux résultats

Parmi les résultats obtenus dans ce secteur figurent des amendements à la législation qui renforcent la protection des lanceurs d'alerte, conformément aux normes et aux bonnes pratiques internationales à la suite des conseils du CdE. La nouvelle législation adoptée en 2015 étend le statut de lanceur d'alerte à toute personne, et pas seulement à des agents, actuels et anciens, de la fonction publique. Elle autorise aussi le lancement d'alertes de manière anonyme et confidentielle.

Le CdE a aidé les autorités géorgiennes à élaborer la nouvelle stratégie géorgienne de lutte contre la corruption, en particulier l'élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation. En outre, le CdE a réalisé une appréciation des risques de corruption dans les services de poursuite.

Le CdE a fourni aux institutions géorgiennes compétentes des recommandations pour réaliser une appréciation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et a donné des conseils sur les mesures spécifiques qui doivent être prises par les différentes autorités. De ce fait, les autorités géorgiennes se trouvent actuellement dans la première phase d'évaluation des risques qui vise notamment à tenir compte de toutes les défaillances systémiques identifiées par MONEYVAL. Cette activité sera bientôt complétée par des conseils sur la manière de remédier aux défaillances législatives.

¹⁴ MONEYVAL(2012)18.

¹⁵ Rapport de la Commission européenne : « Quatrième rapport d'étape sur la mise en œuvre par la Géorgie du plan d'action concernant la libéralisation du régime des visas » (SWD(2015) 299 final).

Perspectives en matière de programmation

Le CdE continuera d'aider la Géorgie à renforcer ses capacités juridiques et institutionnelles pour lutter contre la corruption et mettre en œuvre efficacement les mesures LBC/FT. De plus, à la demande des autorités géorgiennes, le CdE s'efforcera d'étendre son assistance à des domaines tels que le renforcement de la bonne gouvernance des organisations sportives nationales et du système éducatif.

7. DEMOCRATIE LOCALE

Contexte et perspectives de programmation

En décembre 2014, les autorités géorgiennes ont décidé de lancer une procédure de post-suivi avec le Congrès à la suite d'un dialogue politique engagé pendant le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, qui a donné lieu à une recommandation du Congrès ¹⁶. Ce programme de post-suivi s'est achevé en décembre 2015 avec la signature d'une feuille de route entre le ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de Géorgie et le Congrès qui définit les modalités de mise en œuvre des recommandations d'ici à la fin 2016. La feuille de route aidera les autorités géorgiennes à mettre en œuvre la réforme de l'autonomie locale, lancée en 2013, qui vise à décentraliser progressivement le système de gestion et les finances.

Le CdE a aidé les administrations locales géorgiennes en partageant les connaissances et l'expertise sur l'étude comparative des finances locales. Le CdE a lancé des activités destinées à améliorer les mécanismes de coopération entre municipalités. Le CdE aide aussi les maires et les gouverneurs régionaux à surmonter les difficultés rencontrées pour parvenir à une gouvernance démocratique locale inclusive et éthique dans leurs communautés. En outre, l'initiative régionale conjointe UE/CdE sur les stratégies urbaines axées sur les collectivités dans les villes historiques, lancée en janvier 2015, aide les autorités locales à promouvoir la protection et la conservation du patrimoine et la préservation des paysages, considérés comme des facteurs dans le développement régional socio-économique.

8. POLITIQUES DE PROMOTION DE LA TOLERANCE ET DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Contexte

Dans ce domaine, le CdE s'est efforcé d'aider la Géorgie à respecter l'engagement pris à l'égard du Conseil de l'Europe de signer et ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM). Un projet d'instrument de ratification a été préparé en juin 2013 avec l'aide du CdE. Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a vivement encouragé la Géorgie à signer et ratifier la Charte sans plus tarder¹⁷.

Dans son rapport de 2016 à l'APCE sur l'application de la CELRM, le Secrétaire Général affirme ce qui suit 18 : « En juin 2013, suite à la demande des autorités géorgiennes de bénéficier d'une assistance d'experts, la commission géorgienne interministérielle de haut niveau sur la Charte et des experts du Conseil de l'Europe ont élaboré un projet d'instrument de ratification. Les activités de sensibilisation organisées dans ce cadre en 2015 ont confirmé le ferme soutien des minorités nationales en faveur d'une ratification de la Charte. Le gouvernement géorgien ne manifeste toutefois pas encore la volonté politique nécessaire pour signer le traité et lancer la procédure de ratification proprement dite. Etant donné les conseils juridiques approfondis dont elle a bénéficié et les activités de sensibilisation qui ont été menées, la Géorgie est vivement encouragée à signer et ratifier la Charte en 2016 ».

La Géorgie a finalisé l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'action sur l'égalité civique. La nouvelle stratégie prévoit des politiques et des activités détaillées de promotion de l'intégration et de la protection des minorités nationales dans le cadre de cinq grands objectifs stratégiques : participation politique et activisme civique ; fourniture d'un enseignement de qualité dans la langue nationale et les langues minoritaires ; égalité des chances sociales et économiques ; culture et maintien de l'identité ; et soutien de la tolérance et du pluralisme religieux. Le CdE coopère déjà avec les autorités géorgiennes dans les principaux domaines exposés dans la stratégie (principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, etc.). Le CdE donnera un degré de priorité élevé à la mise en œuvre de cette stratégie dans les années à venir. Une attention spéciale sera accordée à la participation des représentants de groupes minoritaires de province.

¹⁶ 334 (2013).

¹⁷ Rapport de 2014 du Secrétaire Général à l'Assemblée parlementaire sur l'application de la CELRM (Doc. 13436/3 mars 2014).

¹⁸ Application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : rapport biennal du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à l'Assemblée parlementaire, 2 mars 2016 : http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/sgreports/SGreport2015_fr.pdf.

Dans son récent rapport sur la Géorgie adopté en décembre 2015, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) s'est félicitée des progrès réalisés depuis l'adoption de son rapport en 2010.

- En 2012, le Code pénal géorgien a été modifié pour ériger en circonstances aggravantes l'intolérance raciale, religieuse, nationale, ethnique, homophobe et transphobe conformément à la recommandation de l'ECRI dans son rapport de 2010.
- En 2014, le Parlement géorgien a adopté la loi sur l'élimination de toutes les formes de discrimination.
- En 2014, le Parlement a adopté la Stratégie nationale 2014-2020 pour les droits de l'homme.
- Les autorités géorgiennes ont mis en œuvre le Concept national 2009-2014 pour la tolérance et l'intégration civile et son Plan d'action associé.

Néanmoins, l'ECRI note que le discours de haine à l'encontre de minorités ethniques et religieuses et des personnes LGBT reste un problème répandu en Géorgie.

Impact sur le secteur et principaux résultats

Les progrès vers la ratification de la CELRM ont été lents. Le CdE coopère étroitement avec la commission interministérielle de haut niveau pour faire avancer le processus. Le CdE a mis en place une approche coordonnée de la sensibilisation à la CELRM, avec une série de discussions pour informer les communautés sur l'instrument de ratification et un échange entre experts et universitaires en vue de préparer des matériels promotionnels sur les langues minoritaires. Le CdE travaille à la fois aux niveaux central et local pour harmoniser les positions des différentes institutions gouvernementales en ce qui concerne les dispositions de la CELRM. Par ailleurs, le CdE a engagé une coopération avec l'Agence nationale pour la préservation culturelle de Géorgie en vue de développer un « Itinéraire culturel des minorités nationales » et avec le ministère de l'Education et des Sciences de Géorgie sur des aspects pédagogiques de l'intégration civique des minorités nationales.

La campagne du CdE contre le discours de haine en Géorgie s'est poursuivie pendant deux ans (2013-14) à l'initiative d'une organisation de jeunesse non gouvernementale : l'Alliance des associations d'élèves des écoles géorgiennes. Elle a abouti à la création d'un réseau de 40 jeunes militants. Vingt ateliers régionaux d'une journée ont été organisés en collaboration avec le ministère de la Jeunesse et des Affaires sportives et suivis par plus de 630 participants. La plupart d'entre eux sont aujourd'hui impliqués dans la campagne en ligne et différents outils en ligne.

Perspectives en matière de programmation

En 2016-2019, le CdE axera ses travaux sur l'amélioration de la protection des personnes appartenant aux minorités nationales et la promotion de leurs droits conformément aux normes européennes, dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- renforcer la capacité des autorités nationales compétentes à assurer la signature, la ratification et l'application subséquente de la CELRM;
- informer de manière précise et objective le grand public, les décisionnaires et les professionnels sur les droits et normes contenus dans la CCPMN et la CELRM;
- assister les autorités dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale et du Plan d'action 2015-2020 sur l'égalité civique et l'intégration ;
- mettre en œuvre des politiques d'intégration et de protection des minorités nationales qui sont efficaces et basées sur des données factuelles;
- fournir une assistance technique pour mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de tenir compte des recommandations du rapport 2015 de l'ECRI sur la Géorgie, en étroite coordination avec les autorités géorgiennes;
- soutenir la campagne contre le discours de haine au moyen de la traduction et de la diffusion de matériels pédagogiques, de la maintenance de la plate-forme en ligne pour signaler les cas de discours de haine et en parler, de la mise en place du programme éducatif et de formation dans les écoles et les organisations de jeunesse.

9. MESURES DE RESTAURATION DE LA CONFIANCE

Contexte

Depuis 2010, le programme de mesures de restauration de la confiance du CdE en Géorgie vise à renforcer le respect des normes et des pratiques en matière de droits de l'homme dans les régions concernées en favorisant le dialogue entre les groupes de professionnels concernés. Le CdE coopère étroitement avec le Bureau géorgien du ministère d'Etat à la réconciliation, mais un groupe séparé a été mis en place en coopération avec le BDP en novembre 2014 pour traiter des questions des droits de l'homme identifiées par le BDP dans son travail quotidien.

En outre, le CdE fait participer la société civile et des groupes de professionnels issus de régions affectées par le conflit à des activités sur la gestion du patrimoine architectural, la protection de l'environnement, la prévention et le traitement de la toxicomanie, la gestion des musées et la formation des enseignants de langue. Les activités réalisées jusqu'à présent ont permis de nouer des contacts parmi les responsables politiques et les réseaux de professionnels concernés pour instaurer un climat propice à la restauration de la confiance dans les communautés affectées par le conflit.

Impact sur le secteur et principaux résultats

Le CdE a réussi à accroître la portée et le nombre d'activités qui ont contribué à la durabilité du programme de mesures de restauration de la confiance. Comme les années précédentes, l'approche adoptée par le CdE à l'égard de ces mesures a privilégié l'interaction entre les acteurs non étatiques, la société civile et les professionnels. Les activités suivantes figurent parmi les réalisations majeures du programme 2013-15 :

- des représentants de la société civile de Tbilissi et Tskhinvali ont été informés de la contribution que la société civile peut apporter au maintien de la paix et au processus de dialogue en Bosnie-Herzégovine;
- des représentants de la société civile de Tbilissi et Soukhoumi ont examiné les contributions éventuelles de la société civile à l'éducation multiculturelle et au dialogue entre différents groupes de population dans la région;
- des architectes, des urbanistes, des spécialistes de la conservation et des historiens de l'art de Tbilissi
 et Soukhoumi sont parvenus à un accord sur l'élaboration d'un formulaire de collecte de données sur
 les objets et les sites architecturaux et ont convenu des modalités de formation;
- des enseignants de la région d'Abkhazie ont participé à un séminaire de formation avancée pour les enseignants de langue au Centre européen pour les langues vivantes à Graz (Autriche) :
- des défenseurs publics de Tbilissi et de Soukhoumi, des membres de leurs bureaux respectifs et des représentants de la société civile ont discuté des possibilités d'améliorer la situation concernant quatre questions des droits de l'homme : droit aux soins de santé, droits des personnes privées de liberté, liberté de circulation et sensibilisation aux droits de l'homme ;
- une première série de conférences européennes par des experts du CdE en matière de droits de l'homme a eu lieu à Soukhoumi, à laquelle ont assisté des experts locaux et des étudiants.

Un accès restreint a limité les mesures de restauration de la confiance du CdE concernant la région de Tskhinvali.

Perspectives en matière de programmation

Le CdE poursuivra ses activités de restauration de la confiance entre groupes de professionnels de communautés divisées en vue d'améliorer la sensibilisation aux droits de l'homme dans les régions touchées par le conflit. En 2016-2019, les mesures de restauration de la confiance seront essentiellement axées sur : le soutien du travail des défenseurs publics dans les lieux de détention, l'amélioration de l'accès de la population de la région à des soins de santé de qualité, le renforcement de la capacité de la société civile à prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, la sensibilisation aux droits de l'homme dans la région. En outre, le CdE continuera à améliorer les compétences et promouvoir le partage d'expériences entre les professionnels locaux dans des domaines tels que la conservation du patrimoine culturel et architectural, l'approche multiculturelle de l'apprentissage des langues, la coopération et les échanges entre les médias et les journalistes, la sensibilisation aux droits des personnes handicapées et le respect de ces droits.

23 GR-DEM(2016)16

ANNEXE I. TABLEAU FINANCIER

(Tous les montants sont indiqués en euros)

Secteurs		Budget total révisé	BO financé	PC financés	CV financées	PCF EU- CdE financé	Financement total garanti	non financé
1.	Protection et promotion des droits de l'homme	1 993 334	253 333	150 000	660 000	930 001	1 993 334	
2.	Indépendance et efficacité de l'appareil judiciaire	1 353 526	40 000	154 000	799 526	360 000	1 353 526	
3.	Réforme du système pénitentiaire et de la police	6 605 700	562 000	3 298 700			3 860 700	2 745 000
4.	Liberté des médias, liberté d'expression et liberté d'association	830 000	65 000		180 000	585 000	830 000	
5.	Elections libres et régulières	584 797	27 112	156 000	157 670	244 014	584 797	
6.	Bonne gouvernance	787 700	0	187 700		500 000	687 700	100 000
7.	Démocratie locale	2 396 400	94 000	66 000			160 000	2 236 400
8.	Politiques de promotion de la tolérance et de lutte contre la discrimination	685 000	35 000		85 000	315 000	435 000	250 000
9.	Mesures de restauration de la confiance	500 000	140 000				140 000	360 000
10.	Plan d'action et gestion de projet développement des capacités pour les parties prenantes	75 000						75 000
	TOTAL	15 811 457	1 216 446	4 012 400	1 882 196	2 934 015	10 045 057	5 766 400

Internet : http://www.coe.int/cm